

Décision Générale colonial

Décision n° 1082 du 15 septembre 1945

n° 1082

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 15 septembre 1945
Numéro JO n° 9 du 30/09/1945	Date du numéro 30 septembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

le nomme Mousse Djirieh. Issa Fourlaba, nomme est cadi du cercle d'Ali-Sabieh à ter du 1er septembre comp 1945. Il percevra à ce titre un rémunération nu usuelle de 500 francs.